

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 AOÛT 2023-18H**

L'an deux mille vingt-trois, le 31 Août à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KUDLA, Maire de la commune.

Etaient présents :

Messieurs Benoît BAZIER, Christophe DUPUIS, Dominique KUDLA, Christian MAUCLER, Lionel PLASMANS, Emmanuel SILVA, Frédéric VANSON ;
Mesdames Cathy CAUCHIE, Isabelle DEDIER, Valérie TRETARRE,

Absents excusés : Madame Sylvie MORAT

Madame Elodie LEMERY
Monsieur Thomas TORDJMANN

Approbation des Conseils municipaux du 09 juin 2023

Madame Isabelle DEDIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance

Madame Isabelle DEDIER donne lecture des comptes-rendus des conseils municipaux du 09 juin 2023 qui sont approuvés à l'unanimité.

1- Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le PADD

Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable animé par Mme Nathalie NITSCHKE. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été rédigé en 2011 et, à la demande de l'Etat, il doit être révisé suite à l'évolution des textes réglementaires.

Madame NITSCHKE expose à l'assemblée les objectifs retenus par la commune et qui composent le PADD.

Le PADD exprime le projet politique et les objectifs de la commune de Villeron pour les 10 prochaines années soit à l'horizon 2035. En matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme.

Le PADD s'articule autour de cinq grandes orientations à savoir :

- 1- La protection de l'environnement et du cadre de vie
- 2- Le maintien de la morphologie urbaine
- 3- Le maintien et le renforcement d'une dynamique urbaine
- 4- Le recours aux mobilités alternatives
- 5- La poursuite des actions en faveur d'un développement durable.

Présentation faite, un débat a été organisé autour de ces 5 thèmes entre les élus du Conseil Municipal.

La protection de l'environnement

Monsieur KUDLA relève que la préservation des terres agricoles est entravée par le projet de la ligne LGV demandé par l'Etat et validé par le Préfet du Val d'Oise comme projet relevant d'utilité publique et exprime son incompréhension.

Maintien de la morphologie urbaine.

Monsieur MAUCLER s'interroge sur la manière dont la commune peut s'assurer du respect du cadre de vie lors d'une demande de permis de construire ou d'autorisation préalable.

Monsieur VANSON ajoute que beaucoup trop d'espaces ont été consommés pour construire peu de logements.

Monsieur MAUCLER demande comment la commune peut-elle intervenir afin de s'opposer à cette densification.

A cela, Madame NITSCHKE répond que la commune a atteint les objectifs de densification pour les 10 années à venir, suite à la création des 400 logements du programme des Vergers Saint Germain.

Monsieur KUDLA est inquiet sur la question des divisions de terrain.

En effet, certains promoteurs peu scrupuleux recherchent activement des biens qu'ils pourraient diviser en appartements ou des terrains sur lesquels ils pourraient éventuellement bâtir. Ce qui a été le cas avec un administré qui avait le projet de vendre son bien à la société KAUFMAN afin de construire des logements en face de l'école. Projet qui a été avorté.

Monsieur KUDLA ajoute qu'il reste deux à trois niches possibles sur la commune pour lesquelles nous devons nous montrer attentifs.

Concernant les ruines du château, Monsieur KUDLA soulève l'idée d'en faire un théâtre de verdure pour des manifestations en plein air.

Maintien et renforcement d'une dynamique urbaine

Pas d'observation sur ce point

Recours aux mobilités alternatives

Monsieur KUDLA affirme que la commune sera prête à soutenir les projets de lignes de bus supplémentaires que la Région pourra mettre en œuvre.

Monsieur DUPUIS pose la problématique de la ligne R4 qui ne circule pas le dimanche. La commune peut-elle demander la mise en circulation de bus le week-end comme elle l'avait fait pour l'augmentation de la fréquence des bus scolaires ?

Madame TRETARRE propose le développement des pistes cyclables.

Quant à l'amélioration du stationnement, Monsieur KUDLA pose la question du rôle des promoteurs immobiliers qui ne prennent pas en considération ce point.

En effet, si les logements ont des garages (notamment pour le programme immobilier les Vergers Saint Germain) ceux-ci sont trop petits pour le stationnement des voitures.

De ce fait, les véhicules sont garés devant les pavillons, ce qui peut créer une gêne à la circulation ou pour les piétons.

Madame NITSCHKE propose d'imposer la dimension des places de stationnement.

Monsieur PLASMANS remarque que la commune a créé des liaisons douces mais que les familles se déplacent tous les jours en voiture pour déposer les enfants à l'école. Il s'interroge donc sur la pertinence de leur développement.

Poursuite des actions en faveur d'un développement durable.

Sur le thème du numérique, Monsieur KUDLA fait part des difficultés que la commune a rencontré avec la fibre concernant l'enfouissement des réseaux Rue de l'Ormet.

En effet, la réponse des fournisseurs a été extrêmement tardive ce qui engendré des retards dans l'achèvement des travaux.

La gestion des eaux pluviales est prise en charge par le SIAH et Monsieur KUDLA exprime sa satisfaction sur le travail réalisé par le personnel du syndicat et que la commune continuera sa collaboration.

2- Recrutement d'un agent de police municipal par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Les statuts de la communauté d'Agglomération Roissy Pays de France prévoient au titre de la mutualisation en matière de sécurité, la mise en commune de moyens humains et matériels afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Dix-huit communes composent actuellement le service de police municipale à caractère intercommunal. Un conventionnement pluriannuel (2021-2026), entre la communauté d'agglomération et ces dix-huit communes prévoit notamment une évolution annuelle des effectifs sur ces 6 années (34 à 37 policiers municipaux).

Pour rappel, ces policiers municipaux sont financés à 100% par les communes.

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunal regroupant, à ce jour, 18 communes, il est nécessaire, pour l'agglomération Roissy Pays de France de recruter un agent de police municipale supplémentaire.

Approuvé à l'unanimité
Délibération N°19-5-2023

3- Approbation du rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des comptes d'Ile de France-cahier N°1

Par courrier reçu le 21 mars 2022, la Chambre Régionale des comptes d'Ile de France a informé le Président de la communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, de sa décision de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'Agglomération Roissy Pays de France à compter de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente, en application des articles L.211-3, L.211-4, L.211-5 et R.243.1 du Code des jurisdictions financières.

L'instruction de ce contrôle des comptes et de la gestion a été scindée en deux volets, se traduisant par la remise de deux rapports distincts :

- Le 1^{er} rapport étant consacré au contrôle des comptes et de la gestion concernant notamment la gouvernance, la fiabilité des comptes, l'analyse financière et la gestion des ressources humaines ;
- Le second rapport portant sur la politique de la communauté en matière d'aménagement et d'urbanisme.

L'entretien de début de contrôle pour le 1^{er} rapport s'est tenu le 04 avril 2022, en présence de Monsieur Pascal DOLL, Président.

L'instruction a été menée entre cette date et début juillet 2022. Elle a été clôturée par l'entretien de fin d'instruction organisé le 18 juillet 2022.

Par courrier du 1^{er} février 2023, la Chambre a notifié son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération (cahier n°1 : contrôle organique pour les exercices 2017 et suivants).

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du Code des Juridictions financières, la communauté d'agglomération disposait d'un délai d'un mois pour adresser au greffe une réponse écrite à ces observations définitives : cette réponse était jointe au rapport.

Ainsi, par courrier du 13 février 2023, la communauté d'agglomération a transmis ses remarques au rapport définitif afin que celles-ci lui soient annexées.

Enfin, par courrier du 22 mars 2023, la chambre a notifié à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France le rapport final constitué du rapport définitif et des réponses de la communauté d'agglomération transmises à la chambre.

Conformément à l'article L.243-6 des juridictions financières ce rapport a été communiqué aux membres du conseil communautaire et inscrit à l'ordre du jour de sa séance du 06 avril 2023. Il en a été pris acte par délibération n°23.064 du 6 avril 2023.

Par ailleurs, il est précisé à l'article L.243-8 du même code : « le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. »

Approuvé à l'unanimité
Délibération N°20-5-2023

4- Régularisation de servitudes de passage de canalisations d'eaux usagées et d'eaux pluviales.

Suite à un inventaire patrimonial réalisé par le SIAH (Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne) il y a lieu de régulariser les servitudes de passage pour les parcelles appartenant à la commune et exploitées par le SIAH.

En conséquence, il convient d'établir une convention de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales au droit des parcelles rappelées ci-dessous :

AA N°120 sur une emprise de 20m², lieudit Le Jardin Carré
AA N°121 sur une emprise de 132m², lieudit le Jardin Carré
AA N°81 sur une emprise de 8m², lieudit Pièce du Prix
AA N°25 sur une emprise de 154m², lieudit Pièce du Prix
AA N°26 sur une emprise de 43m², lieudit Pièce du Prix
AD N°35 sur une emprise de 1316m², lieudit Pièce du Prix
AD N°37 sur une emprise de 18m², lieudit Pièce du Prix

En retour, la commune d'engage à :

- Conserver disponible en permanence, sur les parcelles ci-dessus désignées, les bandes de servitudes précisées, conformément aux plans annexés
- Maintenir les cotes actuelles des terrains traversés par les ouvrages
- Informer le SIAH, au moins 30 jours avant leur démarrage, de tous travaux envisagés dans les bandes de servitudes.

Approuvé à l'unanimité
Délibération N°21-5-2023

Exposé des faits marquants depuis le Conseil municipal du jeudi 9 juin 2023.

-Lundi 12 juin, rendez-vous avec Madame GILLOT, DRH de la CARPF, Christian, Benoît, Catherine, Frédérique pour finaliser l'externalisation de la gestion de la paie et des effectifs à la CARPF.

-Jeudi 15 juin : - réunion de travail à Beaumont sur Oise, entre le SIEG, le SIECCAO, Verdi bureau d'études, SUEZ, la DDT 95 et le CD 95 dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un forage d'eau potable à Beaumont sur Oise.

- conseil de la CARPF.

-Samedi 24 juin : spectacle de fin d'année de l'école et kermesse.

-Lundi 26 juin : Conseil d'école auquel ont participé Benoît, Valérie et Thomas.

-Mardi 27 juin : -dernier passage chez JB Impressions.

-rendez-vous avec Madame GILLOT, Monsieur FOSTIER et Frédérique dans la continuité de la mutualisation.

-Jeudi 29 juin :

-distribution du bulletin municipal et l'annexe sur l'entretien des propriétés et infos SIGIDURS.

-passage de Cathy en mairie pour étudier le retour du tribunal de Pontoise sur la suite donnée aux recours contre la ligne LGV produits par la mairie et Monsieur NAJIB.

-Vendredi 30 juin :

-réunion de travail avec Christian, Frédérique et Catherine sur la restructuration du secrétariat,

-clôture de l'enquête publique environnementale pour la réalisation de la ligne LGV.

-Lundi 3 juillet : rendez-vous avec Monsieur BRAS à la Résidence Emile LECERF.

-Mardi 4 juillet, inauguration à Vémars des logements sociaux réalisés par Arthur BRAS et gérés par Clésence.

-Lundi 10 juillet, nouveau rendez-vous avec Madame GILLOT, DRH de la CARPF, Christian, Frédérique, Catherine.

-Lundi 17 juillet :

-rendez-vous avec Monsieur BRAS et Thierry CALABRESSE gérant de l'entreprise de maçonnerie qui a réalisé les travaux de l'école maternelle afin qu'il établisse un devis pour achever le ravalement du pignon qui donne sur la résidence Emile LECERF.

-entretien avec Dominique PORCU pour élaborer le dossier d'appel d'offres pour les divers travaux de maçonnerie et autres prestations à la demande.

-Mercredi 19 juillet :

-entretien avec Anthony ARCIERO afin qu'il me mette en relation avec le responsable de l'installation de la fibre dans le Val d'Oise.

-rendez-vous avec Willy DESHAGES pour l'établissement de devis pour le nettoyage périphérique des végétaux à l'intérieur du château et un autre pour le Jardin carré.

-entretien avec Sylvie au sujet d'un questionnaire santé et Rita CECCHERINI sur le fonds de concours pour le parking.

-Jeudi 20 juillet : entretien téléphonique avec Nicolas PAVIL sur le droit de préemption élargi avec un projet CARPF.

-Vendredi 21 juillet :

-rendez-vous avec Artsdefers afin d'obtenir un devis pour la réalisation de deux portes en fer forgé qui seront installées au pigeonnier.

-entretien téléphonique avec Rita CECCEHERINI sur l'obtention du pacte financier pour financer divers travaux liés à la finalisation de travaux non achevés à cause de contraintes diverses.

-rendez-vous en mairie avec le Lieutenant HAYOTTE et le Major GRAND PERRET pour faire un point de situation y compris les gens du voyage.

-Lundi 24 juillet, intervention chez Monsieur BARRA de David CORMONT et François VELJA afin de procéder au démontage des auges et râteliers qui devront être réinstallés sous le préau de l'école maternelle.

-Mardi 25 juillet, rendez-vous avec Alexandre DE SOUSA société Haut de France Construction pour l'obtention d'un devis pour la réalisation d'un préau unique dans les deux bâtiments que nous avons récupérés près du pigeonnier, la réalisation et la réfection du plancher à l'étage, ainsi que d'autres travaux.

-Vendredi 28 juillet, entretien en mairie avec Cathy sur les retours du Tribunal sur nos recours contre la ligne LGV.

-visite en mairie de Thomas.

-Samedi 29 juillet, arrivée des premiers acquéreurs à la résidence Emile LCERF.

-Lundi 31 juillet :

-rendez-vous avec Monsieur ZIZI du service informatique et Frédérique pour la mise en place de la mutualisation des paies sur le poste informatique.

-rendez-vous avec Madame DELOGU ATSEM qui rencontre des problèmes avec l'institutrice qu'elle accompagne en présence de Benoît, Anne et Frédérique.

-passage en mairie de Lionel.

-Mardi 1^{er} août, rendez-vous avec Christelle DRAUCOURT et Valérie VIGIER pour avoir leur avis sur l'activité des ATSEM et leurs relations avec les institutrices de maternelle en compagnie de Benoît, Anne et Frédérique. Nous avons convenu de faire des rencontres ponctuellement pour éviter toute sorte de conflits.

-rendez-vous avec Monsieur AUGUSTE société DAVRIL également élu à Villiers le Bel, Monsieur COHEN société ALSEI immobilier d'entreprises et Madame SAINVET SEMAVO pour prise de contact sur de futurs projets en présence de Benoît.

-Jeudi 3 juillet, vol de câbles entre la ferme de Vaulerand et le pont du TGV, panne de téléphone et fibre pendant 5 jours.

-Lundi 7 août : entretien téléphonique avec Dominique PORCU pour le dossier d'appel d'offres afin d'évoquer l'aspect marché à bons de commandes

-Mardi 8 août : entretien téléphonique sur le dossier fonds de concours pour le parking qui traîne un peu ;

-Mercredi 9 août, entretien téléphonique avec Madame GIRARD DGA Ressources à la CARPF sur les modalités de préavis à proposer à Madame BONNAY.

-Jeudi 10 août : entretiens séparés avec Mesdames PERELUS et DOTTELLO pour le recrutement d'une ATSEM.

C'est madame DOTTELLO qui a été retenue et avisée le 14 août.

Elle est recrutée à compter du 1^{er} septembre.

-Jeudi 10 et vendredi 11 août : ménage total par la société SMP des écoles primaires et du centre de loisirs.

-Vendredi 11 août : rendez-vous avec Monsieur RAIFFE du SIGIDURS et deux salariés de la société ORPI syndic de la résidence Emile LECERF afin de solutionner le problème des collectes comme il a fallu solutionner la distribution du courrier, sujets délaissés par les salariés de Monsieur BRAS.

-Dimanche 13 août : départ des gens du voyage.

-Lundi 14 août : entretien téléphonique avec Lionel, qui m'informe du départ des caravanes.

Intervention en fin de journée à 20 heures de Lionel avec un manitou pour refermer le passage d'accès sur l'aire de stationnement.

-Jeudi 17 août : entretien avec Madame BONNAY sur son départ et les modalités à définir.

-Lundi 21 août :

-passage en mairie de Monsieur et Madame HOFFMANN étonnées que l'on ait pu fermer l'accès à leur lieu de stationnement.

Je lui ai rappelé qu'il ne nous avait pas parlé de son départ alors que la semaine précédente il était venu régler sa participation au charges relatives à ses consommations d'eau et d'électricité.

J'ai ainsi pu établir l'arrêté d'expulsion par le Préfet s'ils venaient à occuper à nouveau le site.

-entretien avec Sylvie suite à son message reçu le jour même sur sa situation actuelle, son absence du conseil et son futur départ du conseil.

-entretien téléphonique avec Monsieur CHAMBON société EPI qui gère la pose de bornes électriques pour le compte du SDEVO.

-Mercredi 23 août : rendez-vous de chantier avec le chef de chantier d'EMULITHE pour le transfert des pierres situées chez Monsieur HORIE et qui servaient à protéger l'accès au parking.

-Jeudi 24 août : réunion de travail avec Monsieur CHAMBON, puis Frédérique afin de valider l'emplacement de la future borne électrique pour la recharge de deux véhicules simultanément et lever les problèmes techniques.

-Vendredi 25 août : réunion de travail sur l'enfouissement de la fibre rue de l'Ormet, en présence de Madame DORSETT, SFR, Messieurs DIPPE et MAZZEGA, société ECAU, ainsi que monsieur BENTE société EMULITHE.

Cette réunion avait pour but de nous éclairer sur les sous-traitants de SFR à la recherche d'excuses pour différer leurs interventions.

-Lundi 28 août :

-intervention de David CORMONT et François VELJA pour débiter partiellement des arbres couchés sur les chemins du bois pour en effectuer l'entretien.

-début du ménage dans l'école primaire, le centre de loisirs et la charpente du préau.

-Mardi 29 août : rendez-vous avec la société LCRBV spécialisée dans le balayage des voiries et activités complémentaires, telles le soufflage des trottoirs et désherbage mécanisé des caniveaux.

Après échanges, nous avons convenu de retenir ses propositions.

Le désherbage mécanisé se déroulera les 4 et 5 septembre et le balayage le 6.

-Mercredi 30 août : rendez-vous avec Monsieur MAZURIER société ADM pour établir un devis pour le renforcement de l'étanchéité de la terrasse de la nouvelle mairie, ainsi que celle de la toiture de l'accueil.

Pour la toiture de la mairie, le rapport de l'expert fait ressortir que les prescriptions du marché ont été respectées.

-Jeudi 31 août : Conseil municipal.

-A venir :

-Lundi 4 septembre :

-fauchage par Monsieur TOURNEMOLLE de tous les bas-côtés des chemins communaux et des chemins du bois.

-rendez-vous en mairie avec Nicolas PAVIL sur les dossiers à présenter à la CARPF dans le cadre du pacte financier et l'éventuelle participation de la CARPF sur des projets en rapport avec la révision du PLU.

-Mardi 5 septembre : bureau syndical et commissions travaux et finances au SIECCAO.